

COLLOQUE

organisé avec le soutien du Centre
d'études et de recherches en droit de
l'immatériel

CERDI - EA 3537 – Université Paris-Sud

LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'ART

MERCREDI 21 JUIN 2017

13 h 30 / 20 h

Auditorium de la Fédération bancaire française

18 rue La Fayette Paris 9^{ème}

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Françoise Labarthe

Professeur à l'Université Paris-Sud, directeur du M2 Droit privé fondamental, membre du CERDI

OBJECTIFS

Le monde de l'art est complexe de par son objet même : œuvre de l'esprit mais aussi produit d'un marché, objet de passion mais aussi de placement. Il entraîne dans son sillon nombre de professionnels, de collectionneurs et autres amateurs, ceux que l'on nomme les acteurs du marché de l'art. Dès lors que passion et argent se mêlent, des conflits ne peuvent que surgir et entraîner de ce fait la possible responsabilité de chacun de ceux qui ont contribué à la transaction ou à la détermination de la valeur de l'œuvre. L'objet de plusieurs réunions de travail de l'Institut Art & Droit a été de mettre en perspective la responsabilité des divers acteurs du marché de l'art. Le colloque, fruit de ce travail, souhaite mettre l'accent sur les aspects saillants des diverses hypothèses de responsabilité.

13 h 30 – Accueil des participants

14 h 00 – **Bienvenue, remerciements et objectifs du colloque**

Gérard Sousi, *Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Lyon 3, Avocat honoraire*

Françoise Labarthe, *Professeur à l'Université Paris-Sud, Directeur du M2 Droit privé fondamental, Membre du CERDI*

14 h 15 – **La responsabilité à l'occasion d'une vente aux enchères**

❖ **La mise en œuvre de la responsabilité des OVV, commissaires-priseurs et experts :**

Françoise Labarthe, *Professeur à l'Université Paris-Sud, Directeur du M2 Droit privé fondamental, Membre du CERDI*

❖ **Recours entre commissaires-priseurs, experts et assurances :**

Marine Ranouil, *Maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*

❖ **La responsabilité à l'occasion d'une vente aux enchères en droit international privé :**

Tristan Azzi, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur du DReDIS (Département de Recherche en Droit de l'Immatériel de la Sorbonne, IRJS-André Tunc, EA 4150), Codirecteur du Master 2 professionnel Marché de l'art*

15 h 00 – **La responsabilité à l'occasion d'une vente de gré à gré**
(droit interne – droit comparé)

Anne-Sophie Nardon, *Avocat à la Cour, Borghèse associés*

15 h 15 – **Table ronde : La responsabilité liée à la provenance de l'œuvre**

Présidence : Laurent Saenko, *Maître de conférences à l'Université Paris-Sud, Membre du CERDI (Présentation générale)*

❖ **Le rôle des comités d'artistes :**

Claudia Andrieu, *Responsable des Affaires juridiques de Picasso Administration*

❖ **Le rôle des opérateurs de ventes volontaires :**

Stéphanie Ibanez, *Directrice du service juridique de Christie's France*

❖ **Le rôle d'INTERPOL :**

Françoise Bortolotti, *Criminal Intelligence Officer, Works of Art Unit, Interpol General Secretariat*

❖ **Le rôle de l'ICOM (International Council of Museums) :**

Dr Peter Keller, *Directeur général de l'ICOM*

16 h 15 – **Débats**

16 h 30 – **Pause**

16 h 45 – **La responsabilité des sachants**

Hélène Dupin, *Avocat à la Cour, HDA Avocats*

17 h 00 – **La prescription des actions en responsabilité**

Noémi Debû-Carbonnier, *Avocat à la Cour, HDA Avocats*

17 h 15 – **Table ronde : Le traitement amiable des litiges**

Présidence : Boris Bernabe, *Professeur à l'Université Paris-Sud (Présentation générale)*

❖ **Le point de vue des antiquaires :**

Mathias Ary Jan, *Antiquaire, Président du Syndicat national des antiquaires*

❖ **Le point de vue des commissaires-priseurs :**

Jean-Pierre Osenat, *Commissaire-priseur, Président du Syndicat national des maisons de ventes volontaires*

❖ **Le point de vue des experts :**

Michel Maket, *Expert en peinture XIXe et XXe, Président du Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art et objets de collection*

❖ **Le point de vue des galeristes :**

Patrick Bongers, *Galeriste, Président d'honneur du Comité professionnel des galeries d'art*

18 h 15 – **Débats**

18 h 30 – **Cocktail**

INSCRIPTIONS

Accès libre sur inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir directement à l'Institut Art & Droit avant le 10 juin 2017, par mail à institut@artdroit.org, avec indication des nom, prénom et profession du demandeur.

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.